

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE A 20 HEURES

Présents : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU - C.DANIAU - M.COTTEREAU - M.P.GABILLEAU - J.FERRAND - H.BEAUDOUIN - C.BIRON - A.S.DE JESUS-L.GENTREAU - F.GLUMINEAU - S.GRAY - F.LAMY - Ph.TESSIER - -

Absents excusés : N.DA SILVA - P.Y.DREILLARD (ayant donné procuration à C.BIRON) - H.MOLINARI - L.PACREAU

Secrétaire : M. F. GLUMINEAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) CONVENTION DE PARTENARIAT RECYC'LIVRE / BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La bibliothèque procède régulièrement au désherbage de son fonds documentaire. La convention proposée permettra de confier ces livres usagés à Recyc'livre qui s'engage à reverser 10 % du prix de vente de ces livres d'occasion à l'association mobilis.

Accord du CM

2) RAPPORT DE LA CLECT 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil les transferts de compétences et les transferts de charges entre la communauté de communes et les différentes communes du territoire. Ces différentes charges viennent en déduction des attributions fiscales versées aux communes. Il est proposé au conseil de valider ce rapport.

Accord du CM

3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au cours du conseil communautaire du 27 septembre 2017, le conseil communautaire a voté des modifications de statuts qu'il est proposé d'accepter.

Ces modifications concernent la prise en charge de 4 compétences supplémentaires afin que la communauté de communes obtienne 9 compétences :

- création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- création et gestion de maisons de service au public
- création, aménagement, entretien et gestion des ports de plaisance
- création des milieux aquatiques et prévention des inondations

Elles concernent également la nouvelle appellation de la communauté de communes « Vendée Grand Littoral »

Accord du CM

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le RAM soutient et accompagne les assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne en donnant conseils et informations aux parents ou futurs parents.

Les matinées d'éveil qu'il organise proposent des jeux et des thématiques adaptés à la petite enfance.

Ces matinées se déroulent au Centre les Tilleuls ou à la salle polyvalente, ce qui

nécessite une convention de mise à disposition de locaux reprenant les conditions d'assurance, de consignes de sécurité, de connaissance des dispositifs d'alarme...La durée de la convention est de un an.

Accord du CM

5) PRÉSENTATION DU RAPPORT 2016 DU SPANC

Le rapport est présenté à titre informatif et sera mis à disposition des usagers qui le souhaitent pour une consultation en mairie.

Il présente les différentes informations sur les Assainissements Non Collectifs de la commune (installations neuves, conformes, non conformes...), le nombre de contrôles, les tarifs, la répartition des recettes...

Information du CM

6) TAXE D'AMÉNAGEMENT

Cette taxe a été instaurée en 2012, en remplacement de la taxe d'équipement et s'applique sur la surface de toutes constructions. La commune a voté un taux de 2,50 % reconduit chaque année.

Les services de l'État ont récemment alerté sur la possibilité de caducité au 1^{er} janvier 2018 de certaines délibérations votées.

Même si la commune ne semble pas concernée, par mesure de prudence, il est proposé de prendre une nouvelle délibération confirmant le taux de 2,50 % reconduit à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accord du CM

7) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi d'un agent arrive à son terme au 30 novembre 2017.

Il est proposé de le conserver en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire à 35heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2017 ; pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique.

Accord du CM

8) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sept déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison 30 rue de l'Hôtel de Ville appartenant à Madame Mireille LOUINEAU
- Vente de la maison 25 rue Pierre Landrieau appartenant à M. Philippe TRICHET
- Vente d'un terrain au Petit Landais appartenant à M. Stéphane GOUIN
- Vente de parcelles à La Saivrie appartenant à M. Roger LANCASTER
- Vente d'une maison 13 rue des Fougeras appartenant à M. Dominique METAIS
- Vente d'une maison 15 rue des Violettes appartenant à M. Eric PREBOT
- Vente de la maison 10 rue des Violettes appartenant à l'EPF

La commune renonce à son droit de préemption pour ces sept déclarations.

9) CONVENTION POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec la SAUR au cours des 3 dernières années pour l'entretien des poteaux d'incendie.

Quatre propositions sont faites :

- a) **Pour 1/3 du parc** des prises d'incendie (poteaux et bouches) : rémunération au nombre d'hydants entretenus **sans** joint
- b) **Pour 1/3 du parc** des prises d'incendie (poteaux et bouches) : rémunération au nombre d'hydants entretenus **avec** joints
- c) **Pour la totalité du parc** des prises d'incendie (poteaux et bouches) : rémunération au nombre d'hydants entretenus **sans** joint
- d) **Pour la totalité du parc** des prises d'incendie (poteaux et bouches) : rémunération au nombre d'hydants entretenus **avec** joints

Monsieur le Maire propose de poursuivre dans les mêmes conditions qu'auparavant, par tiers avec peinture et sans remplacement des joints.

Accord du CM

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 28 novembre 2017 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40mn.